

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 24 janvier 2020</b>	<b>N° 2020-62</b>

Convocation du 17 janvier 2020

Aujourd'hui vendredi 24 janvier 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Anne BREZILLON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Marc LAFOSSE, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Jean-François EGRON à M. Jean TOUZEAU  
Mme Claude MELLIER à M. Max GUICHARD  
Mme Anne WALRYCK à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H  
M. Dominique ALCALA à M. Michel LABARDIN  
Mme Véronique FERREIRA à M. Michel HERITIE  
M. Alain TURBY à M. Alain CAZABONNE  
M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD  
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Michèle FAORO  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA  
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Cécile BARRIERE  
M. Nicolas BRUGERE à Mme Anne-Lise JACQUET  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE MARTIN  
Mme Chantal CHABBAT à M. Guillaume GARRIGUES  
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Gladys THIEBAULT  
M. Gérard DUBOS à M. Arnaud DELLU  
M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY  
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE  
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Bernard LE ROUX à Mme Emmanuelle AJON  
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Emmanuelle CUNY  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Daniel HICKEL  
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Arielle PIAZZA  
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET  
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Marie LEMAIRE  
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU  
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Marie-Hélène VILLANOVE

**EXCUSE(S) :**

Mme Marie-Christine BOUTHEAU.

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Thierry TRIJOULET à M. Jean-Pierre TURON à partir de 10h45  
Mme Anne BREZILLON à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 11h00  
M. Marik FETOUH à Mme Laetitia ROY à partir de 11h00  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 11h00  
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Brigitte COLLET à partir de 11h15  
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à Mme Andréa KISS à partir de 11h15  
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h30  
M. Stéphan DELAUX à Mme Dominique IRIART à partir de 11h45  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 11h45  
M. Michel VERNEJOUL à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 12h00  
M. Bernard JUNCA à M. Marc LAFOSSE à partir de 12h00  
M. Jean-Louis DAVID à M. Didier CAZABONNE à partir de 12h10  
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 12h10  
M. Max COLES à Mme Magali FRONZES à partir de 12h20  
M. Kévin SUBRENAT à M. Eric MARTIN à partir de 12h20

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 24 janvier 2020</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale Valorisation du territoire <b>Mission rayonnement et équipements métropolitains</b>	<b>N° 2020-62</b>

---

**Association pour le développement des épreuves combinées et du meeting de Talence (ADEM) - Décastar - Année 2020 - Subvention d'aide à une manifestation - Décision - Autorisation - Convention**

---

Monsieur Michel HERITIE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'Association pour le développement des épreuves combinées et du meeting de Talence (ADEM) organise depuis 1976 le Décastar, une compétition internationale d'épreuves combinées d'athlétisme, dans le cadre du challenge mondial International associations of athletic federation (IAAF).

La 44<sup>ème</sup> édition de cette manifestation est programmée les 19 et 20 septembre 2020 à Talence dans l'enceinte du stade d'athlétisme métropolitain Pierre Paul Bernard.

### **I. Bilan des précédentes éditions**

Cet évènement permet d'attirer depuis plusieurs années maintenant les plus grands noms de la discipline avec un réel enjeu pour le classement annuel des différentes catégories.

Les précédentes éditions avaient attiré à chaque fois autour de 15 000 spectateurs. En 2018, 11 000 personnes ont été accueillies le samedi et 13 000 le dimanche. Cette édition exceptionnelle était en grande partie liée à la présence du champion du monde français Kevin Mayer qui avait établi le nouveau record du monde avec 9 126 points.

Le stade d'athlétisme métropolitain Pierre Paul Bernard a été le théâtre de l'un des plus beaux exploits sportifs français de la décennie, ce qui renforce son statut d'équipement d'intérêt métropolitain, permettant de faire rayonner le territoire de la métropole au-delà même de l'hexagone.

Chaque année, les performances des athlètes nationaux et internationaux, ainsi que la participation des clubs et des ligues extérieures à la région contribuent à faire de cette manifestation sportive le meeting français de référence.

L'année 2019 restera également une année historique pour le Décastar puisque le 11 mai 2019, Sébastien COE, Président de l'IAAF, a honoré le Décastar en lui remettant une plaque héritage, inscrivant ainsi le meeting de Talence, ses nombreux records et performances, au patrimoine mondial de l'athlétisme.

L'édition 2019 du Décastar a été également particulière puisque le calendrier international d'athlétisme en positionnant les championnats du monde en fin de saison au Qatar (du 27 septembre au 06 octobre à Doha) a nécessité d'avancer exceptionnellement les dates de la 43<sup>ème</sup> édition du Décastar aux 22 et 23 juin 2019.

Le challenge a été totalement réussi par l'ADEM et ses 350 bénévoles, les athlètes internationaux ont très vite répondu présents et dès le mois d'avril deux têtes d'affiche exceptionnelles ont été annoncées avec la participation de Nafissatou Thiam, championne olympique, championne du monde et championne d'europe en titre aux côtés de Kevin Mayer.

Le plateau a également été très relevé puisque 15 nations étaient engagées (12 hommes dans le décathlon et 13 femmes dans l'heptathlon) avec notamment la présence très attendue de la jeune et prometteuse bordelaise Solène Ndama.

Malgré une fréquentation en baisse par rapport à 2018 avec 5 000 personnes le samedi et plus de 7 000 personnes le dimanche, cet évènement s'inscrit aujourd'hui comme un véritable marqueur dans le calendrier des grands évènements métropolitains.

## II. Programme d'action 2020

Si la présence, chaque année, à Talence des meilleurs athlètes mondiaux est prioritairement due à l'enjeu sportif, la capacité d'accueil et d'organisation de l'ADEM sont les autres composantes fondamentales qui poussent la famille des « épreuves combinées » à se retrouver à Talence.

Le changement de date exceptionnel de l'édition 2019 a permis à l'ADEM de mieux analyser et mesurer les facteurs de réussite sur lesquels repose le Décastar aussi bien du côté des athlètes, des partenaires, des bénévoles et du public.

Malgré un délai de préparation plus court, l'ADEM a relevé le défi afin de garder sa réputation de meeting international incontournable.

L'ADEM, au travers du Décastar, va poursuivre sa mission fixée depuis de nombreuses années, à savoir la promotion de l'athlétisme et plus particulièrement des Epreuves Combinées sur le territoire de la métropole et au-delà.

## III. Plan de financement

Bordeaux Métropole est partenaire de cet évènement d'intérêt métropolitain depuis 1997 sous la forme d'une subvention.

Selon le budget présenté, d'un montant de 442 000 €, la subvention sollicitée par l'ADEM d'un montant de 60 000 €, représente 13,57% du budget global et 26,09% des participations publiques.

La subvention accordée en 2019, d'un montant de 58 000 €, représentait 13,12% du budget global.

Conformément au contrat de codéveloppement, il est proposé d'accorder cette année à l'ADEM un soutien financier de 58 000 €.

Il appartiendra à l'ADEM de recalculer son budget prévisionnel sur ces bases ou de rechercher de nouvelles recettes.

### Budget prévisionnel

Dépenses	€	Recettes	€
----------	---	----------	---

Achats divers (fournitures et matériels)	24 000	Produit des activités	210 000
Services extérieurs (Location matériel et équipements)	158 000	Subventions :	
Autres services extérieurs (Honoraires, frais de déplacement, etc.)	92 600	Conseil régional	55 000
Impôts et taxes	31 000	Conseil départemental	25 000
Charges de personnel	48 000	Bordeaux Métropole	58 000
Autres charges de gestion courante	86 400	Commune de Talence	90 000
Dotation aux amortissements	2 000	Cotisations	1 500
		Produits financiers	700
<b>TOTAL</b>	<b>442 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>442 000</b>

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** les articles L5217-2 et L1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n°2015/252 du 29 mai 2015 adoptant le règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

**VU** la demande formulée par l'association le 28 octobre 2019,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** la 44<sup>ème</sup> édition du Décastar, les 19 et 20 septembre 2020, organisée à Talence dans l'enceinte du stade d'athlétisme métropolitain Pierre Paul Bernard par l'Association pour le développement des épreuves combinées et du meeting de Talence (ADEM), présente un intérêt manifeste pour le rayonnement et l'attractivité du territoire métropolitain,

#### **DECIDE**

**Article 1 :** d'attribuer une subvention de 58 000 € en faveur de l'Association pour le Développement des Epreuves combinées et du Meeting de Talence (ADEM),

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée,

**Article 3 :** d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2020, sur les crédits provisoires ouverts dans l'attente de l'approbation du budget primitif, chapitre 65, article 65748, fonction 326.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 janvier 2020

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>28 JANVIER 2020</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>28 JANVIER 2020</b></p>	<p>Pour expédition conforme, le Conseiller délégué,  Monsieur Michel HERITIE</p>
---	--